

le 27 août 2014

## Centre Public d'Action Sociale

ADRESSE à 14 des CREANCIERS

### Service de Médiation de Dettes

Agréé par la Région Wallonne  
Matricule



Nos réf. : – RCD (à rappeler dans tout courrier)

Vos réf. :

LETTRE CIRCULAIRE

Mesdames, Messieurs,

#### Règlement Collectif de Dettes au nom de M et Mme

Nous vous adressons la présente en notre qualité de médiateur de dettes des époux **né le et née le domiciliés**, admis à la procédure en règlement collectif de dettes par ordonnance du Tribunal du Travail de Liège Division de Namur du 2 septembre 2010.

En date du 8/04/13 un plan amiable a été homologué par le Tribunal du Travail de Liège Division Namur.

Celui-ci prévoit en résumé, la distribution suivante :

- Affectation de 4.000 € en faveur de la **SCRL (créance n°5)**,
- Affectation de 52,26 € pendant 60 mois en faveur de la **SCRL (créance n°6)**,
- Affectation entre les autres créanciers restants (en ce y compris le solde du prêt **) de 697,74 € pendant 60 mois,**
- Affectation de 750 € entre tous les créanciers restants à l'exception du **SCRL ( )** pendant 12 mois d'octobre 2014 à septembre 2015.

**- Outre les clauses de révision permettant la suspension ou modification de plan éventuel.**

Celui-ci a été mis à exécution en mai 2013. Les 60 premières mensualités ont été exécutées conformément au plan.

Sur les 12 mensualités restantes, le médiateur est en mesure de verser 8 mensualités, le disponible du compte étant insuffisant en raison des diverses modifications intervenues dans la situation des médiés (prolongation de l'incapacité de travail de Monsieur, accident du travail pour Madame, perte des allocations familiales pour l'aîné des enfants qui atteint l'âge limite des 25 ans).

Toutefois, les médiés devraient pouvoir reprendre le travail en septembre 2015.

C'est pourquoi, nous suspendons l'exécution du plan pour une durée maximale de 6 mois, le plan étant prolongé de la même durée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Secrétaire

Le Président